

TOUS AU CONTRÔLE!

Bref rappel pour ceux qui n'auraient pas encore retenu la leçon : toutes les autos mises en circulation entre 1940 et 1980 et disposant d'une carte grise collection (et elles seules, entendons-nous bien) devront passer le contrôle technique en 2011. Quand exactement ? Avant la date anniversaire de votre auto. Par exemple, si elle a été mise en circulation le 7 mars 1941, votre auto devra passer le contrôle avant le 7 mars 2011. S'il s'agit du 29 janvier 1966 et que vous n'avez pas encore passé le CT au moment où vous lisez ces lignes, vous êtes alors déjà en infraction ! *Capito* ? Ensuite, le CT sera à renouveler tous les 5 ans. Les autos en carte grise collection ne sont donc plus exonérées du CT mais, en revanche, elles peuvent désormais circuler librement en dehors de leur département d'immatriculation. A Autoretro, on vote pour, d'autant qu'un CT tous les 5 ans, c'est bien le minimum, question sécurité... Dernier détail qui a son importance : 30 ans (et non plus 25) est aujourd'hui l'âge minimum requis pour obtenir une carte grise de collection. Dans quels cas peut-on en faire la demande ? Quand vous avez perdu les papiers d'origine d'un véhicule ; lorsque vous voulez immatriculer un véhicule n'ayant pas été homologué chez nous à l'époque ; pour éviter le CT obligatoire tous les deux ans dans le cas d'une carte grise normale (c'est qui est sans doute là un mauvais calcul).